

FRANCOPHONIE, CONSTITUTION, LIBRE-ÉCHANGE

Le Québec doit être admis comme une société distincte

■ QUÉBEC — La façon de négocier - et de s'entendre - avec Ottawa à propos du Sommet francophone est un indice de ce qui viendra dans les dossiers de la constitution et du libre-échange. Le Québec doit être admis, dans la francophonie, au sein du Canada et de l'Amérique du Nord, comme une société distincte.

**GILBERT BRUNET
et MARIO ROY**
de notre bureau de Québec.

C'est la conviction, la stratégie qu'entend suivre le ministre des Relations internationales du Québec, également délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard.

Dans une entrevue à LA PRESSE, à la veille de son départ pour Washington et Paris où il accompagne le premier ministre Bourassa, M. Rémillard se dit convaincu que « tout est interrelié ».

« Dans le dossier constitutionnel, nous à Québec ne parlons pas simplement, comme disait M. Mulroney, de rapatrier le Québec. Nous voulons faire en sorte que l'Accord constitutionnel de 1982 tienne compte, comme pour le Sommet et la négociation d'un accord de libre-échange nord-américain, que le Québec est une société distincte. »

Les interlocuteurs, les partenaires du Québec changent l'objectif poursuivi par le ministre, au nom du nouveau gouvernement québécois, demeure le même. « Avec l'accueil que nous avons eu depuis décembre à Ottawa, dans le dossier du Sommet de Paris, nous avons confiance que le dossier constitutionnel a fait un bon bout de chemin. Et Ottawa a son influence sur les autres provinces, donc le Québec progresse sur tous les plans. »

Quant au libre-échange, M. Rémillard en est responsable conjointement avec son collègue du Commerce extérieur, M. Pierre MacDonald. Encore là, tout lui semble interrelié. « Des provinces nous appellent et nous demandent notre position sur le libre-échange. Et la conclusion de ces conversations est invariablement : quand venez-vous nous voir sur la constitution ? »

Tout refaire

M. Rémillard estime que depuis l'élection du Parti libéral, le Québec est « en train de tout refaire notre diplomatie interprovinciale, nos alliances. Et nos partenaires savent que nous exigeons le droit de veto pour le Québec. »

Le ministre est frappé de découvrir à quel point « les relations fédérales-provinciales, c'est énorme : une réunion de ministres à toutes les semaines, deux ou trois si on parle des fonctionnaires ».

Pour faire quoi, essentiellement ? « Pour reconstruire nos alliances. Actuellement, c'est avec l'Ontario et l'Alberta, à propos du libre-échange. Et ensuite, nous irons voir ces provinces-là pour leur vendre l'idée d'un droit de veto pour le Québec. »

L'entreprise est de taille : « Il faut que les neuf autres provinces et le gouvernement fédéral soient d'accord pour que le Québec obtienne le droit de veto inscrit dans le programme du Parti libéral du Québec. On a un défi. »

Un défi trop vaste pour être

réalisé à l'intérieur d'un seul mandat de quatre ans ? M. Rémillard répond : « Notre objectif est de faire un bout de chemin. Régler les problèmes les plus fondamentaux ; pas tout le sort du monde dans un coup, mais procéder par morceaux. » Pour ne pas dire par étapes.

Entourage

Dans cette perspective d'interrelations constantes, M. Rémillard vient d'embaucher le réputé professeur Léon Dion pour le conseiller, autant en politique constitutionnelle qu'en matière de libre-échange.

Et le nouveau chef de cabinet du ministre, M. Jean-Paul Carrier, est un diplomate de carrière : il arrive de New York où les Affaires extérieures canadiennes l'avaient affecté aux Nations-Unies.

M. Rémillard attache beaucoup d'importance à la compétence et à l'expérience de son entourage. Comme il est rassuré de savoir que c'est M. Jack Warren, ex-coordonnateur pour le Canada aux négociations du GATT, le « Tokyo Round », qui préside le comité consultatif du gouvernement du Québec sur la libéralisation des échanges.

Ainsi entouré, M. Rémillard croit qu'il peut se permettre d'apprendre, en même temps, à devenir « un bon politicien ». Il est fier d'avoir fait campagne dans Jean-Talon, un comté où le candidat du PLQ n'a habituellement pas besoin de faire du porte-à-porte pour se faire élire. « J'ai frappé à 5 000 portes dans Jean-Talon. J'y reçois des électeurs à tous les lundis. C'est nouveau et j'y apprend beaucoup. »

Lui-même plus familier avec la chaire universitaire et l'écriture de volumes savants, M. Rémillard apprécie ses nouveaux rôles de député et ministre. Il lui tarde aussi de répondre aux questions de l'opposition en Chambre.